

La Maire

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de Strasbourg,

- vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 autorisant la Maire à fixer par arrêté les droits de nature non fiscale,
- vu les arrêtés du 18 décembre 2023 fixant le prix de vente d'un certain nombre d'articles aux caisses des Musées

arrête

article 1^{er}

Il est proposé à la vente aux caisses des Musées de la Ville de Strasbourg les articles suivants :

	Prix Public
La constellation Doré	45.00 €
Julie Doucet	15.00 €
Time Zone J, Julie Doucet	33.50 €
My Most Secret Desire, Julie Doucet	27.00 €
My New York Diary, Julie Doucet	19.50 €
Carpet Sweeper tales, Julie Doucet	18.50 €
Fiole à tubulure	45.00 €

article 2

La Directrice des Musées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

article 3

Le présent arrêté entrera en vigueur avec effet immédiat.

Strasbourg, le 5 avril 2024

La Maire
Par délégation



Syamak AGHA BABAEI
Premier Adjoint à la Maire

Affaire suivie par : Musées